# (1) <u>Demande d'informations en vue de la révision du projet de formulaire pour l'évaluation</u> <u>des bromodiphényléthers</u>

(telle qu'elle figure dans la première lettre)

Décision:

SC-6/3 : Procédure à suivre pour évaluer les progrès réalisés par les Parties en vue d'éliminer les bromodiphényléthers contenus dans les articles et pour examiner la nécessité de maintenir des dérogations spécifiques pour ces produits chimiques

# Contexte:

À sa sixième réunion, la Conférence des Parties a adopté la procédure visant à lui permettre d'évaluer, à sa huitième réunion, les progrès accomplis par les Parties en vue de parvenir à leur objectif ultime qui est d'éliminer les bromodiphényléthers inscrits à l'annexe A de la Convention et de déterminer s'il est nécessaire de maintenir les dérogations spécifiques applicables à ces substances, conformément au paragraphe 2 des parties IV et V de cette annexe, décrite à l'annexe I de la décision SC-6/3. La Conférence des Parties a décidé, notamment, d'établir un petit groupe de travail intersessions, qui communiquera par des moyens électroniques, et sera chargé d'examiner et de réviser le projet de formulaire pour la communication d'informations destinées à cette évaluation, lequel figure à l'annexe II du document UNEP/POPS/COP.6/6.

# Demandes:

- Les Parties sont invitées à désigner des experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions et à en informer le Secrétariat avant le 30 juin 2013 ; (demande a)
- Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de chef de file du petit groupe de travail intersessions et d'informer le Secrétariat de leur décision avant le 30 juin 2013 ; (demande b)
- Les Parties sont invitées à faire part au Secrétariat de leurs suggestions quant à la révision du projet de formulaire avant le 30 novembre 2013. (demande c)

#### Répondants:

Parties.

## Méthode de communication des informations :

Veuillez faire part de vos suggestions quant à la révision du projet de formulaire au point de contact indiqué ci-dessous, après les avoir insérées dans le document en mode suivi des modifications, s'il y a lieu. Le projet de formulaire est consultable sur le site Internet de la Convention à l'adresse:
<a href="http://chm.pops.int/Convention/ConferenceoftheParties%28COP%29/Meetings/COP6/FollowuptoCOP6/tabid/3254/Default.aspx">http://chm.pops.int/Convention/ConferenceoftheParties%28COP%29/Meetings/COP6/FollowuptoCOP6/tabid/3254/Default.aspx</a>.

## Dates limites de communication des informations :

- Pour la demande a : 30 juin 2013 pour la désignation des experts ;
- Pour la demande b : **30 juin 2013** pour la notification par une Partie qu'elle est disposée à jouer le rôle de chef de file pour l'examen et la révision du projet de formulaire ;
- Pour la demande c : **30 novembre 2013** pour la communication par les Parties de leurs suggestions quant à la révision du projet de formulaire.

## Point de contact:

M. Gamini Manuweera (E-mail: <u>gamini.manuweera@brsmeas.org</u>; Tél.: +41 22 917 86 04; Fax: +41 22 917 80 98).